

Avis d'appel public à la concurrence

1 Mode de passation

Procédure : **Marché à procédure adaptée (MAPA)**

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC

Oui Non

L'avis implique : **Un marché public**

2 Identification de l'organisme qui passe le marché

Nom officiel : **Ville de Sens**

Adresse **100 rue de la République – CS70809**

Ville : **SENS Cedex**

Code Postal : **89100**

Pays : **FRANCE**

Correspondant **Madame le Maire**

Téléphone : **+33 386956700**

Courrier électronique (courriel) : marchespublics@grand-senonais.fr

Adresse Internet (U.R.L.) : <http://www.ville-sens.fr>

Adresse Internet profil acheteur <http://www.marches.ternum-bfc.fr>

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs non

Département de publication : **89**

Principale Activité du pouvoir adjudicateur : **Services généraux des administrations publiques**

3 Description du marché

Intitulé du marché : **Réservation de 9 berceaux en structure multi-accueil petite enfance pour le compte de la Ville de Sens**

Numéro du marché **MAS2102**

Catégorie de services : **14« Prestations de service »**

Code NUTS : **FRC14**

Lieu d'exécution : **Ville de Sens**

Classification CPV : **85312110**

4 Caractéristiques principales

Prestations divisées en lots : Oui Non

Prise en compte des variantes : Oui Non

Caractéristiques principales : Le marché a pour objet la réservation de 9 berceaux en structure multi-accueil petite enfance pour le compte de la ville de Sens

Options (descriptions concernant les achats complémentaires) : **Non**

Dans le cadre du présent marché, la collectivité s'autorise à apporter des modifications en cas de nécessité de façon unilatérale ou bilatérale en fonction de la nature de la modification conformément aux articles L.2194-1 et R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande publique.

5 Informations sur les lots

Le présent marché n'a fait l'objet d'aucun allotissement en vertu de l'article L. 2113-11 du Code de la Commande publique.

Il est précisé que le marché ne peut être alloué car les prestations de la présente procédure ne sont que d'une seule nature et que la responsabilité de la prestation ne peut incomber qu'à un seul prestataire.

6 Durée du marché ou délai d'exécution

Le marché prend effet à compter de la date de l'accusé de réception du courrier de notification transmise par voie dématérialisée par le pouvoir adjudicateur.

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la date de première entrée dans la structure par un enfant orienté par la Commission communale d'attribution des places, soit environ le 15 août 2021.

7 Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement

Sur les fonds propres de la collectivité

- Avance
- Paiement par mandats administratifs
- Facturation selon les modalités définies au CCP
- Délai global de paiement : 30 jours
- Prix ferme

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché
Lorsque le marché lui aura été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

Unité monétaire utilisée : **€uro**.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : **Français**

8 Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Les pièces à produire pour la candidature sont :

- Le formulaire DC1 (lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.
- Le formulaire DC2 (déclaration du candidat) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

OU :

- Le DUME – Document Unique des Marchés Européens.

AINSI QUE :

- Les justifications prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

Situation juridique - références requises :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Qualité de l'entreprise à réaliser la prestation au vu de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

En cas de candidature groupée entre différents prestataires, les éléments suivants sont attendus pour chacun des membres :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L.2141-3 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.
- Déclaration sur l'honneur en ce qui concerne le casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 3° de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Déclaration indiquant l'effectif global moyen annuel et l'effectif moyen annuel du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose.
- Titres d'étude et professionnels des responsables de prestations de même nature que celle du marché.
- Références de prestations de services de multi-accueil en précisant la date, le montant et le destinataire public ou privé.

Toutefois, il est rappelé que le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

En cas de sous-traitance déclarée au stade de la candidature, en plus d'avoir complété et transmis le formulaire DC4 relatif à la déclaration de sous-traitance, un dossier de candidature justifiant de la capacité juridique, économique et financière, professionnelle et technique de l'opérateur économique devra être joint.

Il ne s'agit pas d'un marché réservé.

Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La transmission et la vérification des documents de candidature peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

9 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Il n'y aura pas d'enchère électronique

10 Type de procédure

Marché à procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 2° et R.2123-1 3° du Code de la Commande publique – Marché de services sociaux et autres services spécifiques

Accord-cadre à bons de commande par application des articles R.2162-3 à R.2162-6 et des articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique avec l'application d'un montant maximum de 220 000,00 € HT sur la durée du marché.

11 Publications

Date d'envoi du présent avis : **Le 9 février 2021**

12 Conditions de délai

Date limite de réception des offres : **Le 1^{er} mars 2021 à 16h00**

Délai minimum de validité des offres : **180 jours à compter de la date limite de réception des offres.**

13 Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : **MAS2102**

Marché à procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 2° et R.2123-1 3° du Code de la Commande publique – Marché de services sociaux et autres services spécifiques

Accord-cadre à bons de commande par application des articles R.2162-3 à R.2162-6 et des articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique avec l'application d'un montant maximum de 220 000,00 € HT sur la durée du marché

Il est rappelé que depuis le 1er octobre 2018, l'ensemble des échanges relatifs au présent marché, de la mise en ligne de l'avis d'appel public à la concurrence et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) jusqu'à la notification de celui-ci (y compris toutes les communications et échanges d'informations éventuelles) devront s'effectuer par voie dématérialisée via le profil acheteur de la collectivité Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : www.ternum-bfc.fr, conformément à l'article L.2132-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et de l'article R.2132-3 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande publique. Les entreprises n'ont plus la possibilité de transmettre leur offre par voie papier, faute de quoi l'offre ne pourra être acceptée et analysée.

Les prestations faisant l'objet du présent marché ne sont pas décomposées en tranches.

Les variantes libres, au sens de l'article R. 2151-8 du Code de la Commande publique, ne sont pas autorisées.

La présente procédure ne comporte aucune variante imposée au sens de l'article R. 2151-9 du Code de la Commande publique.

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la collectivité se réserve le droit de recourir à la régularisation des offres si nécessaire. En effet, en application de l'article R.2152-1 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les soumissionnaires, dont les offres sont irrégulières, à les régulariser dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Le marché sera attribué soit à :

- Un candidat individuel,
- Des entrepreneurs groupés.

La même société peut présenter, pour le marché, plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de :

- Candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- Membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement :

- La même société ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.
- Sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée, pour la présentation de l'offre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, dans un délai de **8 jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les propositions doivent être transmises dans les délais impartis précisés en page de garde sur la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.

Les dossiers qui arriveraient au-delà de la date et heure limites de réception ne seront pas analysés.

Depuis le **1^{er} octobre 2018**, **seule la transmission par voie électronique est autorisée** à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Pour transmettre le pli électroniquement, il suffit :

- ✚ De **s'inscrire** sur le profil acheteur Territoires Numérique Bourgogne Franche-Comté dont l'adresse est donnée ci-dessus, si l'opérateur économique ne dispose pas d'ores et déjà de compte utilisateur. Chaque opérateur économique déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro SIRET. Un opérateur économique ne peut déposer un pli que pour son compte.
- ✚ D'**accéder à la consultation** et de **cliquer sur « Répondre à la consultation »**.
- ✚ De **joindre les documents composant le pli** (candidature et offre) après avoir accepté les conditions d'utilisation de la plateforme.
- ✚ De **cliquer sur « valider »**. Un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse qui aura été indiquée dans le compte utilisateur.

Il est rappelé que lors de la transmission par voie électronique, l'offre sera constituée d'un dossier intégrant les éléments de candidature et les éléments d'offre.

Le dépôt de l'offre devra avoir lieu avant la date et l'heure indiquées sur la 1^{ère} page du présent Règlement de la consultation.

La signature électronique de l'offre lors de son dépôt est **possible** mais n'est **pas obligatoire**.

Il est conseillé aux opérateurs économiques de réaliser des tests avant la transmission de leur proposition sur la plateforme afin de vérifier que leur poste informatique réunit bien tous les prérequis nécessaires à un dépôt électronique.

Les prérequis techniques sont décrits sur la plateforme.

Un test automatique de configuration est disponible à la rubrique « Tester ma configuration » puis « Lancer le test de configuration de mon poste ».

En cas d'erreur ou d'oubli dans le dossier déposé, il est possible de redéposer une proposition complète avant la date et l'heure limites de remise des offres : **seule la dernière proposition déposée sur le profil acheteur de la collectivité - Territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté - sera prise en compte**.

Les candidats disposent, sur la plateforme Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, d'un coffre-fort électronique permettant de déposer certains éléments de candidature une ou deux fois par an selon les documents : attestations fiscales à jour, attestations sociales à jour,

Le candidat peut signer son offre de façon **électronique** dès le dépôt de son pli.

Dans ce cas, il aura recours, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature, à un certificat de signature électronique de type RGS – Référentiel Général de Sécurité.

Dans le cas où le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de la liste de confiance française ou d'une liste d'un autre état membre de l'Union Européenne, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au RGS.

Les formats de signature électronique acceptés sont PAdES, CAdES et XAdES.

Pour rappel général, un ZIP signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Dans le cas où un candidat ne signe pas électroniquement son offre, l'acte d'engagement devra être **signé de façon manuscrite**. Ce document devra ensuite être scanné et déposé avec l'ensemble de la proposition de l'entreprise par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la collectivité - Territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté.

Après notification du marché au titulaire, si l'acte d'engagement signé joint dans son offre a été scanné, le titulaire devra **impérativement faire parvenir l'original** de l'acte d'engagement signé lors du dépôt de son offre. Celui-ci sera adresser par voie postale à la Direction de la Commande publique de la collectivité.

Les candidats peuvent également effectuer, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (Clé USB ou CD) ou sur support papier, à condition que cette copie parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres.

Elle ne pourra être transmise uniquement par voie postale et aucun dépôt sur site ne sera accepté au vu de la crise sanitaire liée au Covid-19.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas précisés à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention visible suivante :

« Copie de sauvegarde – Marché n° MAS2102 – Ne pas ouvrir »

Elle sera transmise par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir sa confidentialité :

- Par **voie postale uniquement** à l'adresse suivante :

Ville de Sens
Direction de la Commande publique
100 rue de la République
89100 SENS

14 Procédure de recours

Détails d'introduction des recours : Recours contractuel devant le tribunal administratif compétent par application de l'article L.551-13 et suivants du code de justice administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application «télérecours citoyens accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON**
Complément du nom et adresse : **22 RUE D'ASSAS B.P. 61616**
Ville : **DIJON**
Code Postal : **21016**
Pays : **FRANCE**
Téléphone : **0380739100**
Courrier électronique (courriel) : **greffe.ta-dijon@juradm.fr**
Adresse Internet (U.R.L.) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant) :

Nom officiel : **Comité consultatif interrégional de règlement amiable**
Complément du nom et adresse : **53 boulevard Vivier Merle**
Ville : **LYON Cedex 03**
Code postal : **69007**
Pays : **France**
Téléphone : **0472770520**
Courrier électronique (courriel) : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Adresse Internet (U.R.L.) : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>